



Réunion du Comité Syndical

du 12 décembre 2012

CS – 6.08 Tarifs de facturation à compter du 1^{er} janvier 2013

Le douzième jour du mois de décembre de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 12 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Pierre SANTOSILLO, Mme Françoise RAVEY

Pouvoir : Mme. RAVEY donne pouvoir à M. ROOST

S.I.C.T.O.M. : MM. Roger GAUGLER, Roger-Serge TOUPENCE

Pouvoir : NEANT

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD

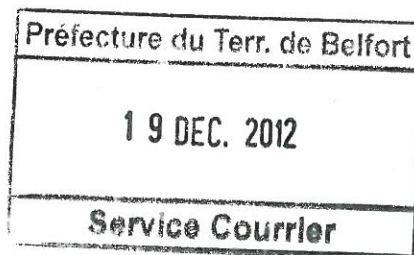
Pouvoir : M. André HELLE donne pouvoir à M. Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN





Préfecture du Terr. de Belfort

19 DEC. 2012

Service Courrier

Réunion du Comité Syndical

du 12 décembre 2012

CS – 6.08
Tarifs de facturation
à compter du 1^{er} janvier 2013

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée délibérante la grille tarifaire envisagée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il précise que l'approche retenue reste celle d'une augmentation à minima, qui vise à concilier les besoins à court terme du S.E.R.T.R.I.D avec la volonté de préserver, dans le contexte de crise économique majeure que nous connaissons, nos entités, mais également les ménages et les entreprises.

Plusieurs facteurs permettent de soutenir une approche tarifaire attractive, à savoir :

- des résultats consolidés excédentaires au terme de l'exercice 2012 ;
- le dynamisme des partenariats interdépartementaux que le SERTRID a su construire depuis le début du présent mandat ;
- la certification ISO 14001, obtenue en décembre 2009, et renouvelée cette année pour trois ans supplémentaires, qui permet l'application pour nos entités d'une TGAP minorée, soit 8 € au lieu de 14 € en fourchette haute.

Aussi, et compte-tenu de ces éléments, l'approche tarifaire proposée au Comité Syndical pour les entités, validée à l'unanimité par le Bureau du 14 novembre dernier, est la suivante :

- traitement des ordures ménagères : + 2 % ;
- traitement des encombrants : + 2 %
- stabilité du coût de transport depuis les quais de transfert ;
- stabilité du coût de transport et de traitement des déchets verts.

Toutes les propositions tarifaires contenues dans le présent rapport renvoient à des **coûts de traitement à la tonne hors taxe et hors T.G.A.P** : les tarifs adoptés par le Comité Syndical seront donc majorés du montant de la T.G.A.P en vigueur, dans tous les cas de figure où cette taxe s'applique, ainsi que de la TVA.

Il est enfin précisé que pour toute réponse à un appel d'offres sur lequel le S.E.R.T.R.I.D entend se positionner, le Comité Syndical sera amené à délibérer au cas par cas.

Ceci exposé, il est fait état des propositions suivantes :

Traitement des ordures ménagères :

	Tarif à/c du 1 ^{er} janvier 2013
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	120.26 €
Autres producteurs (hors marché ou convention spécifique en cours d'application)	120.26 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

Traitement des encombrants :

	Tarif à/c du 1 ^{er} janvier 2013
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	125.46 €
Autres producteurs (hors marché ou convention spécifique)	125.46 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

Transport des OM et des encombrants depuis les quais de transferts

	Tarif à/c du 1 ^{er} janvier 2013
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	5.65 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe

Traitement des Déchets Industriels Banals

	Tarif à/c du 1 ^{er} janvier 2013
Ressortissants CCI 90	103 €
Autres producteurs	110 €
Ressortissants CCI 90 (traitement + broyage)	124.60 €
Autres producteurs (traitement + broyage)	131.60 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

Transport et traitement des déchets végétaux

	Tarifs 2012	Proposition à/c du 1 ^{er} janvier 2013
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	59.50 €	59.50 €
Autres producteurs	/	59.50 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe

Autres types de déchets, tous producteurs confondus

	Tarif à/c du 1 ^{er} janvier 2013
Dégrillage STEP	115 €
Boues	120 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE** les tarifs, hors taxe et hors TGAP, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 tels que présentés ci-avant ;
- **VALIDE** le principe selon lequel les tarifs ainsi adoptés s'appliqueront dans les mêmes termes jusqu'à être rapportés par une nouvelle délibération.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 décembre 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le _____

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI

